

Conseil communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : organe délibérant de la CCPO

Il est l'équivalent du conseil municipal pour les communes et il se réunit une fois par mois en moyenne.

La représentation des communes au sein du Conseil Communautaire est statutairement fixée :

- Chaponnay : 5 délégués
- Communay : 6 délégués
- Marennes : 3 délégués
- Saint-Symphorien-d'Ozon : 8 délégués
- Sérézin-du-Rhône : 4 délégués
- Simandres : 3 délégués
- Ternay : 8 délégués

Le Conseil Communautaire de la CCPO est ainsi composé de 37 conseillers qui ont tous été désignés par les conseils municipaux des communes membres de la CCPO.

Liste des membres du Conseil de communauté :

-

Chaponnay

Raymond DURAND

Monique CERF

Maxime CLAIR

Marie-Paule DUMOND

Robert RIVOIRE

•

Communay

Jean-Philippe CHONE

Sylvie ALBANI

Patrice BERTRAND

Christian GAMET

Isabelle JANIN

Laurent VERDONE

•

Marenes

Jacky ROZIER

Jean-Luc SAUZE

Monique MONNERET

•

Saint-Symphorien-d'Ozon

Pierre BALLELIO

Christian BEAUFRERE

Lilian CARRAS

Annick FRANCOIS

Guy PERRUSSET

Sylvie CARRE

Mireille SIMIAN

René MARTINEZ

•

Sérézin-du-Rhône

Jacques BLEUZE

Mireille BONNEFOY

Jean-Luc ROCA VIVES

Joseph COLLETTA

•

Simandres

José RODRIGUEZ

Michèle LYON

Chantal GUINET

•

Ternay

Jean-Jacques BRUN

Lionel FAIVRE

Jean-François FRAISSE

Laurence MARTINEZ

Rachel REY

Marie-Thérèse RIVIERE-PROST

Marie-Claude GAILLOT

Alain ROUCHON